

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 13 juin 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°33

DÉCISION N° 0-18649-2008/DEF/EMM/ORJ
portant création du commando marine « Kieffer ».

Du 15 mai 2008

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-18649-2008/DEF/EMM/ORJ portant création du commando marine « Kieffer ».

Du 15 mai 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 9 7 0 S

Références :

- a) Instruction n° 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4412. ; BOEM 113.1) ;
- b) Instruction n° 99/DEF/EMM/PL/ORA du 26 janvier 2006 (BOC/PP 10, 2006, texte 2. ; BOEM 113.2) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5.

Référence de publication : BOC N°22 du 13 juin 2008, texte 33.

Le commando marine *Kieffer* est créé à compter du 6 juin 2008.

Implantée à Lorient, cette formation est un élément de force maritime de la force des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO).

Le commando *Kieffer* est placé sous le commandement organique de l'amiral commandant la force des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO).

Le commando *Kieffer* est commandé par un officier de marine nommé par arrêté ministériel conformément aux dispositions fixées par l'instruction citée en référence b).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.